

Les plantations ont maintenant débuté depuis 10 jours environ, les prévisions sont plutôt correctes pour les jours à venir.

AIDES POUR L'IRRIGATION

Le **Fonds Hydraulique Agricole 2026** est un dispositif de l'État piloté par la DRAAF Bretagne. Il vise à **sécuriser la ressource en eau pour l'agriculture**.

Le Fonds Hydraulique Agricole 2026 en Bretagne s'articule autour de deux axes complémentaires destinés à sécuriser la ressource en eau : un volet « maturation » pour financer vos études de faisabilité et diagnostics (subventionnés à hauteur de 65 % ou 80 %) et un volet « investissement » pour les travaux et équipements d'irrigation (seuil minimal de 30 000 €). Les **appels à projets** se dérouleront principalement entre **avril et septembre 2026**.

Pour être éligibles, les projets doivent impérativement s'accompagner d'une étude préalable rigoureuse, respecter les réglementations environnementales en vigueur (SDAGE/SAGE) et démontrer une réelle pertinence technique et économique face au changement climatique.

L'accès à ces financements sera désormais conditionné par un engagement dans la transition agroécologique, la priorité étant donnée aux exploitants détenteurs d'un **Contrat de Transition Agro-Écologique (CTAE)**. Le dossier devra valoriser quatre leviers essentiels : une gestion de l'eau optimisée par des matériels de précision et des outils de pilotage (sondes, OAD), le choix de cultures ou variétés plus tolérantes au stress hydrique, l'évolution des pratiques culturales (allongement des rotations, semis précoces) et la préservation de la santé des sols par une couverture végétale permanente.

Les aides possibles sont :

1. Aide à la maturation des projets

- Ce volet soutient les étapes préalables avant le lancement des travaux.
- Objectif : financer des diagnostics environnementaux, des études de faisabilité technique et économique, ou des conseils techniques.
- Taux d'aide : jusqu'à 80 % pour l'amélioration d'infrastructures existantes et 65 % pour la création de nouvelles installations.
- Calendrier : appel à projets ouvert de mai à septembre 2026.
- Bénéficiaires : exploitations agricoles, structures collectives, CUMA, et organismes d'irrigation.

2. Aide à l'investissement matériel

- Ce volet concerne la réalisation concrète des infrastructures d'irrigation.
- Projets éligibles : rénovation et optimisation du patrimoine existant, nouvelles réserves agricoles, stockage d'eaux usées traitées, et extension de réseaux d'irrigation.
- Seuil minimal : 30 000 € par projet.
- Taux d'aide : 80 % pour l'amélioration et 65 % pour la création.
- Calendrier : appel à projets ouvert d'avril à juillet 2026.

3. Conditions d'éligibilité et priorisation

- Pour être éligible, tout projet doit :
 - Réaliser une étude préalable proportionnée aux travaux.
 - Obtenir les autorisations administratives et être compatible avec les SDAGE/SAGE.
 - Contribuer aux objectifs environnementaux (adaptation au changement climatique, protection des ressources).
- Critères de priorisation 2026 : la priorité sera donnée aux dossiers incluant un Contrat de Transition Agro-Écologique (CTAE) ou justifiant d'un engagement fort dans la transition agroécologique. Cela inclut notamment :
 - Gestion de l'eau : matériel de précision (goutte-à-goutte) et outils de pilotage (sondes).
 - Pratiques culturales : choix de variétés résistantes au stress hydrique, diversification des rotations, et couverture permanente des sols.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter **Ninog Maréchal**, conseillère irrigation (06 58 20 81 00, ninog.marechal@bretagne.chambagri.fr).

AIDES CREDIT AGRICOLE 29

Nous relayons l'information pour les adhérents du CA 29. Celui-ci propose une aide financière sur facture Partag'emploi ou Finistère remplacement. Celle-ci s'adresse aux JA clients du CA et installés depuis moins de 5 ans. Vous trouverez plus d'informations auprès de votre conseiller CA.